



## Comité technique ministériel du 30 octobre 2014

### Déclaration liminaire lue par Simon Lery

Monsieur le secrétaire général,  
Mesdames messieurs,  
Chers camarades,

Lors de la dernière réunion du Comité Technique Ministériel, l'ensemble des organisations syndicales a quitté la salle, signifiant ainsi aux ministres leur refus de cautionner la poursuite des budgets de démantèlement de nos ministères. La CGT et la FSU ont dénoncé quant à elles la suppression de 1264 emplois au budget 2015, la baisse des crédits de l'écologie de près de 6%, la division par 2 des mesures catégorielles...

Avec la perspective du gel du point d'indice jusqu'en 2017, les agents publics n'ont devant eux que de sombres perspectives. Dans ce contexte, la n-ième offensive lancée sous le terme de revue des missions de l'Etat fait bien figure de coup d'accélérateur au démantèlement programmé de l'Etat et des services publics, avec les résultats que tout le monde connaît sur le dynamisme économique de notre pays. La réforme territoriale risque en outre d'impacter dans le même sens les services de l'Etat. On a maintenant la certitude de grandes manœuvres au moins dans les DREAL. La stabilisation promise n'aura été que de courte durée et les inquiétudes sont grandes dans ces services.

Mais notre ministère pourra s'enorgueillir de l'adoption par l'assemblée nationale le 14 octobre de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.

Avancées hypothétiques sur la précarité énergétique ou le développement de l'emploi, à mettre en balance avec la privatisation des barrages hydroélectriques, l'abandon, bien réel celui-là, de l'écotaxe, avec la suppression 2015 des crédits ministériels à l'AFITF et leur remplacement par un prélèvement supplémentaire payé par tous les ménages sur la taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE). Mesures gadgets et effets de communication, mais pas de grande révolution énergétique : comment ne pas noter par exemple l'incohérence entre les grands objectifs affichés en matière de transports propres, et l'abandon complet d'une politique du fret adaptée à ces enjeux, la libéralisation du transport de voyageurs par cars ?

Et que dire de l'ADEME, établissement moteur dont dispose le MEDDE pour sa politique énergétique mais qui voit, avec son projet de budget 2015-2017, la poursuite de la diminution de ses effectifs – 10% sur 5 ans – malgré l'augmentation des missions. Là encore, ce sont les personnels qui paient le prix des incohérences, sans parler des menaces de fermeture – sites de Paris et Valbonne – qui pèsent sur les 250 agents concernés.

Parallèlement, notre ministère, pourtant en charge de la police de l'environnement, se

montre incapable de stopper des projets aux intérêts douteux et aux impacts majeurs. Dans le cas du projet de barrage de Sivens, où s'est produit le drame que l'on sait, on entend certains de nos experts expliquer les problèmes qu'un tel projet pose au fond, alors que les formes auraient été respectées. Mais n'est-ce pas là l'essence même d'une police spéciale comme celles de l'environnement que de juger des dossiers au fond, a contrario des pouvoirs de police générale qui s'attachent au respect des procédures. Ce pouvoir de police, notre ministère est-il encore en capacité de l'exercer ?

Lors de ce CTM, nous examinerons le bilan social, à partir d'un travail une nouvelle fois approfondi, ce que nous saluons à nouveau, et qui a le mérite de montrer la réalité des chiffres pour notre ministère. Mais derrière ces chiffres, il y a des réalités vécues par les personnels.

A ce titre, nous vous avons demandé de porter à l'ordre du jour 2 points, qui concernent d'une part la suite donnée à la préconisation amiante approuvée en CHSCTM le 15 octobre 2014, et d'autre part la précarité dans laquelle sont gérés les personnels des Parcs Nationaux et de l'AAMP, comme l'a montré l'annulation par le conseil d'Etat le 22 septembre 2014 de votre note de gestion du 4/5/2012, qui vous oblige désormais à passer par un véhicule réglementaire plus fort. Sur les retards accumulés sur les différents volets de l'exposition amiante, la réponse ministérielle donnée au Sénat le 21 octobre dernier sur les recommandations du Comité de suivi amiante mentionne l'engagement présidentiel d'extension des dispositifs amiante à tous les agents de l'Etat et des collectivités territoriales.

Effectivement, le boycott du CTM du 2 octobre dernier montre que le dialogue social ne fonctionne pas bien ; comment en serait-il autrement quand les agents ne subissent que des reculs ? C'est dans ce contexte que vous ouvrez les vannes du télétravail, par votre lettre du 9 octobre dernier. Nous avons pu nous satisfaire des aspects positifs du bilan présenté devant cette instance le 9 juillet dernier, tout en soulignant qu'il y avait des éléments à approfondir, et nous découvrons que le choix d'élargir à qui le veut l'expérimentation – comment utiliser encore ce terme ? – était fait alors même que certaines questions essentielles ne sont pas réglées quant au coût des équipements, aux questions d'assurance, etc.... La réflexion est même lancée pour rendre possible le télétravail 5 jours par semaine, « exceptionnellement » nous dit-on, ce qui pour nous représente un risque de dérive majeur, au regard par exemple des situations d'arrêt de travail, des possibilités induites de réduction des capacités d'accueil ou d'inégalités qui apparaîtront entre les catégories pouvant y accéder. De même, nous notons une contradiction majeure entre le fait de vouloir d'un côté étendre l'utilisation, mais de l'autre de ne pas vouloir étendre le cadre. Le ministère assume ainsi qu'il y ait des situations, existantes dans les faits, qui ne soient pas cadrées : tous les établissements publics ne sont pas visés par l'extension, alors que la pratique commence à se mettre en place fortement par exemple dans les agences de l'eau... Nous vous avons pourtant interpellé sur le sujet en juillet. Le travail en centres déportés, parfois réclamé au niveau local par ceux qui le refusent au niveau national, reste toujours hors cadre, donc sans cadrage...

En termes d'agenda social, nous nous réjouissons que le chantier des personnels de l'environnement soit peut-être susceptible de démarrer fin novembre (juste avant le renouvellement des représentants de ces personnels). Mais en réalité, ce dossier est au point mort depuis la création du « grand » ministère ; outre le fait qu'il s'agit d'un dossier emblématique du dérapage complet de l'agenda social, du déni de la parole des ministres eux-mêmes, les corps de l'environnement ATE TE, et les contractuels environnement sont totalement laissés pour compte. Et le report du projet de loi biodiversité, donc de l'AFB –

même si nous venons d'apprendre la désignation des quatre préfigurateurs –, risque d'enlever un motif de résoudre enfin la situation du quasi-statut des contractuels environnement, puisque l'urgence disparaîtrait. Nous réaffirmons que cette urgence existait avant même tout projet de loi Biodiversité, et qu'elle ne fait que s'accroître.

Et quand les sujets sont traités dans ce CTM, ils mettent parfois des mois, pour ne pas dire des années avant de sortir : décrets astreintes, statut des directeurs et chargés de recherche... Que nous ayons soutenu ou non les versions finales de ces textes, nous ne pouvons que déplorer ce temps de latence qui laisse les personnels dans l'incertitude.

Il est d'autant plus inquiétant de voir que les dossiers prioritaires, sur lesquels votre prédécesseur affichait un engagement personnel, ne soient pas plus avancés : le chantier de la rénovation statutaire des OPA n'a toujours pas débuté bloquant toute possibilité de recrutement pérenne : revalorisation de la grille salariale en fonction de l'évolution du SMIC, revalorisation salariale des premiers niveaux de classification, revalorisation du régime indemnitaire... ces chantiers sont au point mort.

Nous nous opposons à la décision prise par le ministère du Budget d'appliquer un abattement de zone aux OPA des Antilles et de Guyane. Décision arbitraire dont nous demandons officiellement le fondement juridique, décision que nous vous demandons de stopper ainsi que toute demande de trop perçu aux agents.

En matière de régime indemnitaire, sans revenir sur les raisons de fond qui ont conduit nos organisations syndicales à rejeter le projet de décret instituant ce nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, adopté le 20 mai 2014, et à marquer à nouveau leur désapprobation lors de la présentation du projet de circulaire à la Fonction Publique le 14 octobre dernier; nous constatons que le projet de circulaire confirme que loin de corriger les défauts de la PFR, le RIFSEEP accroît le risque d'individualisation, notamment au sein de nos ministères, sans parler des inégalités inacceptables entre ministères déjà instituées par le décret. La seule garantie qu'on ait, c'est l'illisibilité du système, en particulier pour les catégorie C, qui conduira en outre à alourdir la gestion des personnels. Quand arrêterez-vous cette fuite en avant vers l'individualisation ? Nous vous demandons d'utiliser tous les leviers dont vous disposez au sein de nos ministères pour y mettre un coup d'arrêt.

Je vous remercie,